

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 26 JUILLET 1895.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires
pour l'exercice 1893 (¹).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. HOLLEVOET.

Nous avons l'honneur de proposer un article additionnel conçu comme suit :

ART. 56^{bis}. — Installations maritimes de Bruxelles, deuxième et dernier crédit d'études, *dix mille francs*.

HOLLEVOET.

LOUIS RICHARD.

AUG. LAMBIOTTE.

ÉMILE FÉRON.

LÉON LEPAGE.

(¹) Budget, n° 181.

Rapport, n° 235.

Amendements, n°s 224, 239 et 247.